



BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
Hainaut.

EAN :
Ref.: Compteur n°.
Index :

V. ref.:

N. ref.:

RAPPORT N° : 369/121018/08

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 7, Rue de la Baillie
6180 Bouvillon

PROPRIETAIRE : Foubert Patrick

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse : idem

INSTALLATEUR :

Adresse :

TVA ou CI : 591-287531041

Date du contrôle : 18/10/2008 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : habitation

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 2x220 V Protection raccordement 40 A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 x 10 mm² Inter.gén. : type 40A-0,3A

Type électrode de terre : boucle - barres - biquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 23 ; RA : 17 Ohm; RI tot 1 MOhm

Facteurs d'influences externes :

DESCRIPTION :

voir schémas unifilaire et de situation.

2ème visite suite à une vente d'habitation de 145/110421/06.

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : NEANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 18/10/2008 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

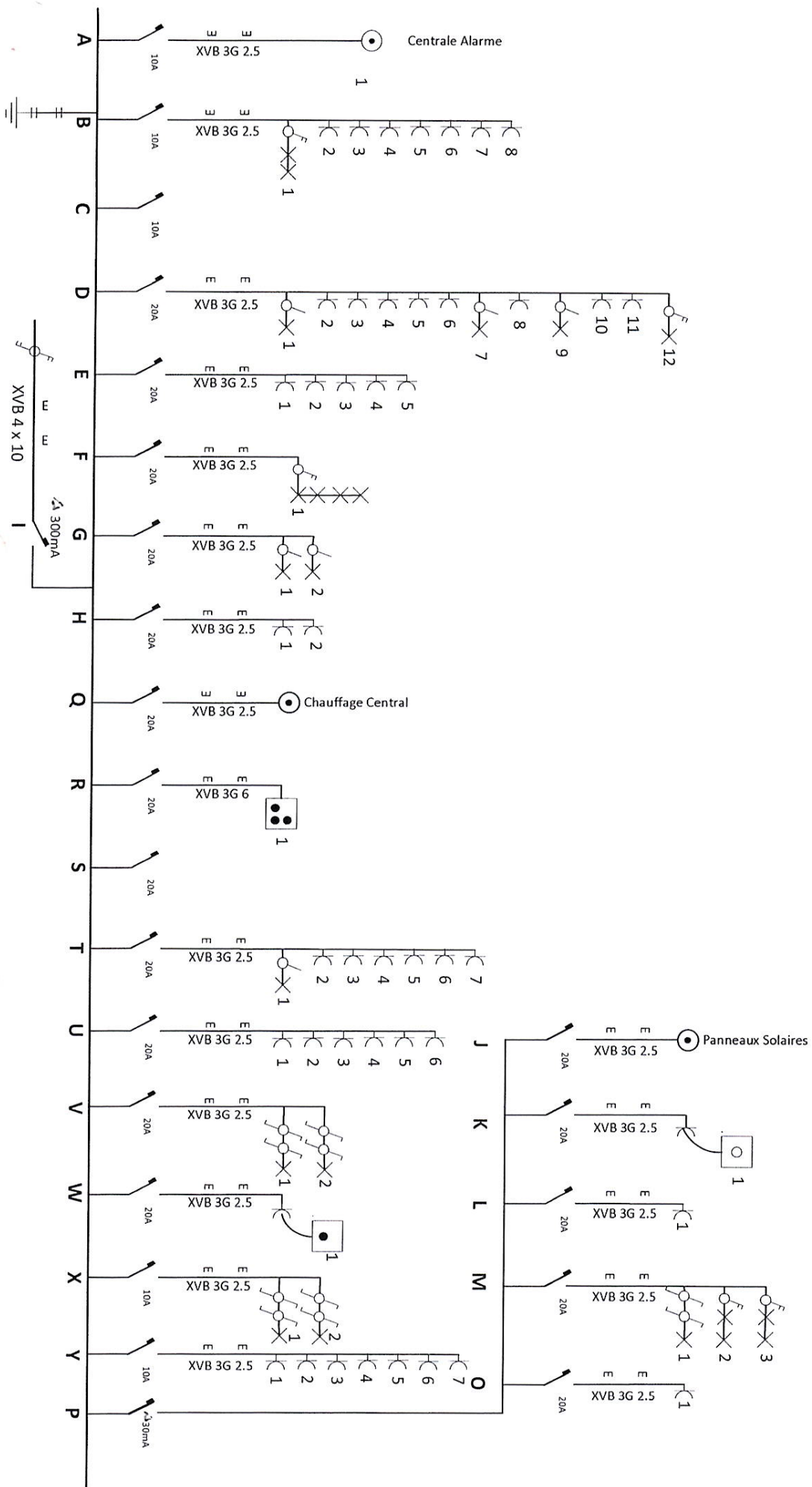
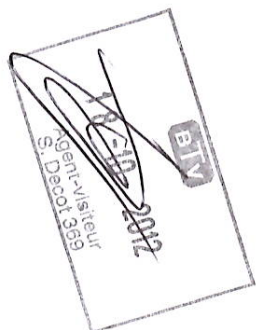
L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

369 Decc
[Signature]

Le directeur,



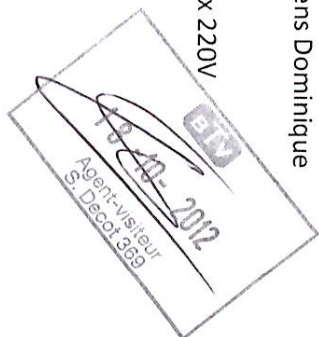
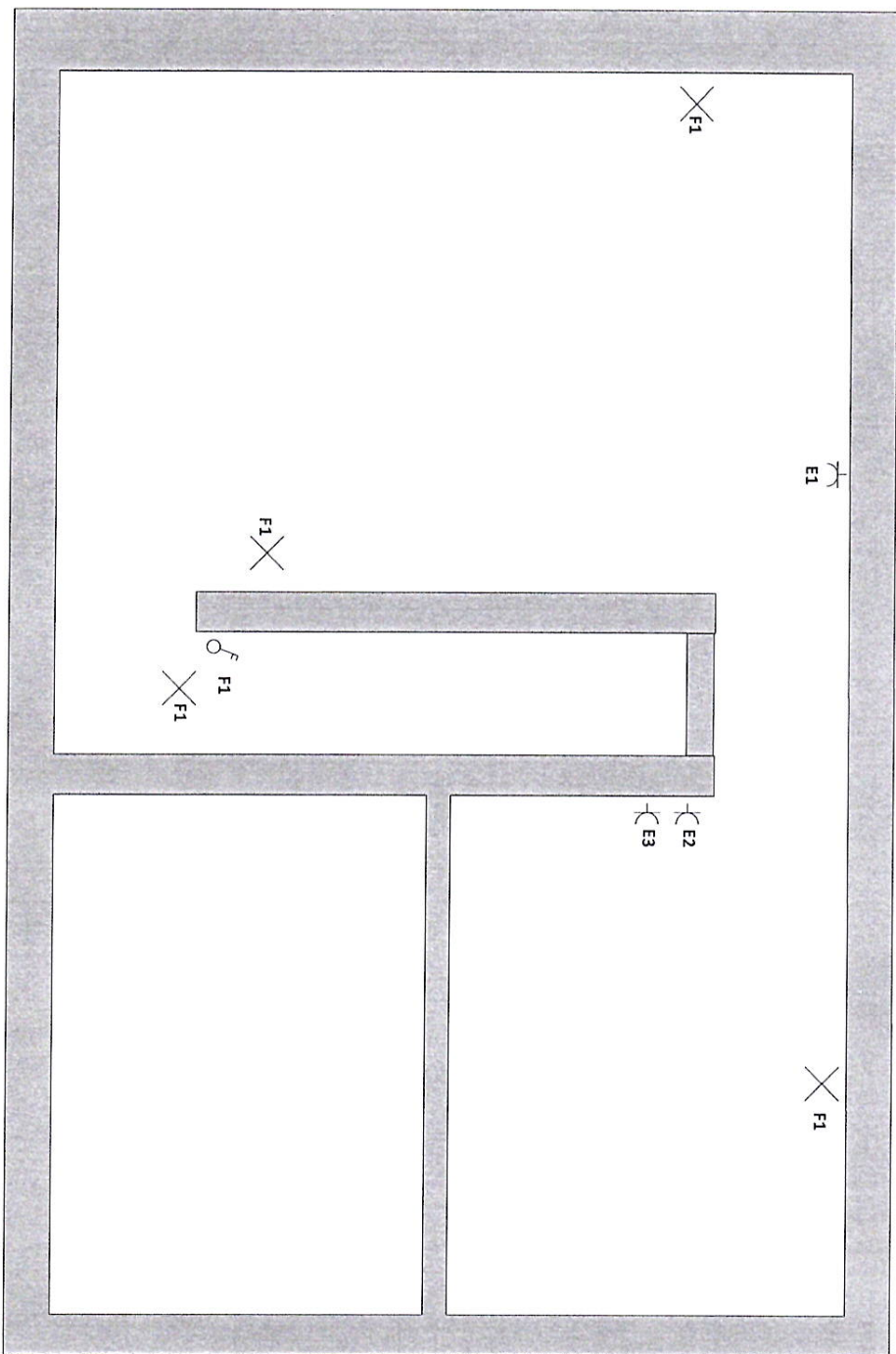
SCHEMA UNIFILAIRE

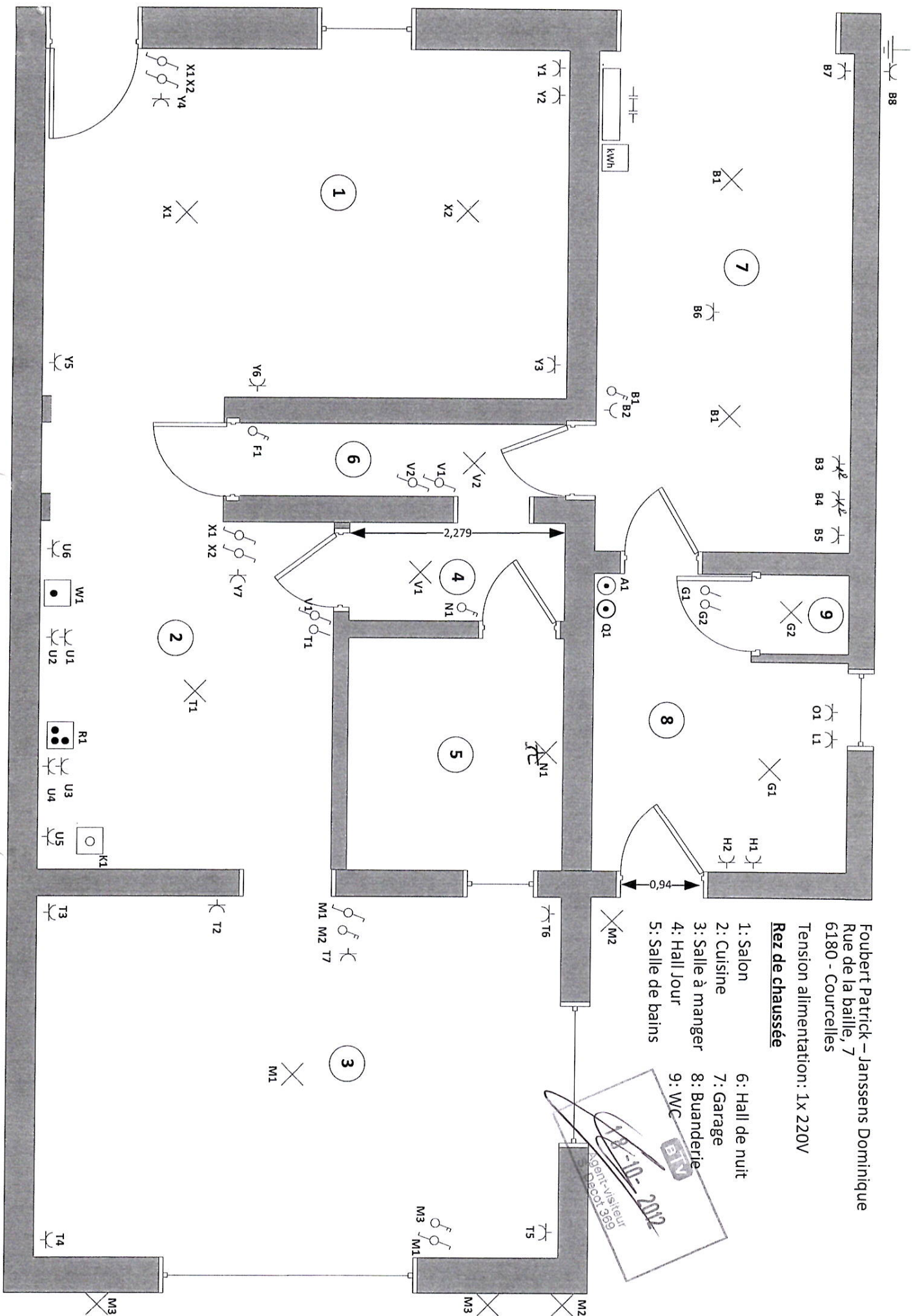


Foubert Patrick – Janssens Dominique
Rue de la baille, 7
6180 - Courcelles

Tension alimentation: 1x 220V

Cave



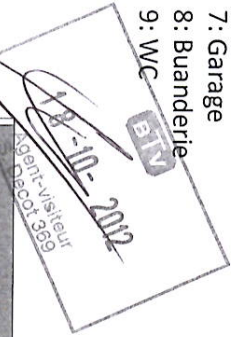


Foubert Patrick – Janssens Dominique
 Rue de la baille, 7
 6180 - Courcelles

Tension alimentation: 1x 220V

Rez de chaussée

- 1: Salon
- 2: Cuisine
- 3: Salle à manger
- 4: Hall Jour
- 5: Salle de bains
- 6: Hall de nuit
- 7: Garage
- 8: Buanderie
- 9: WC

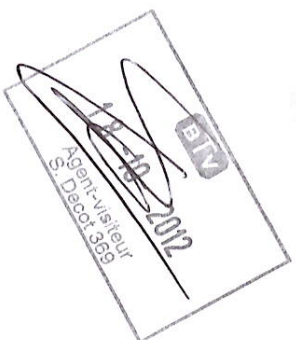
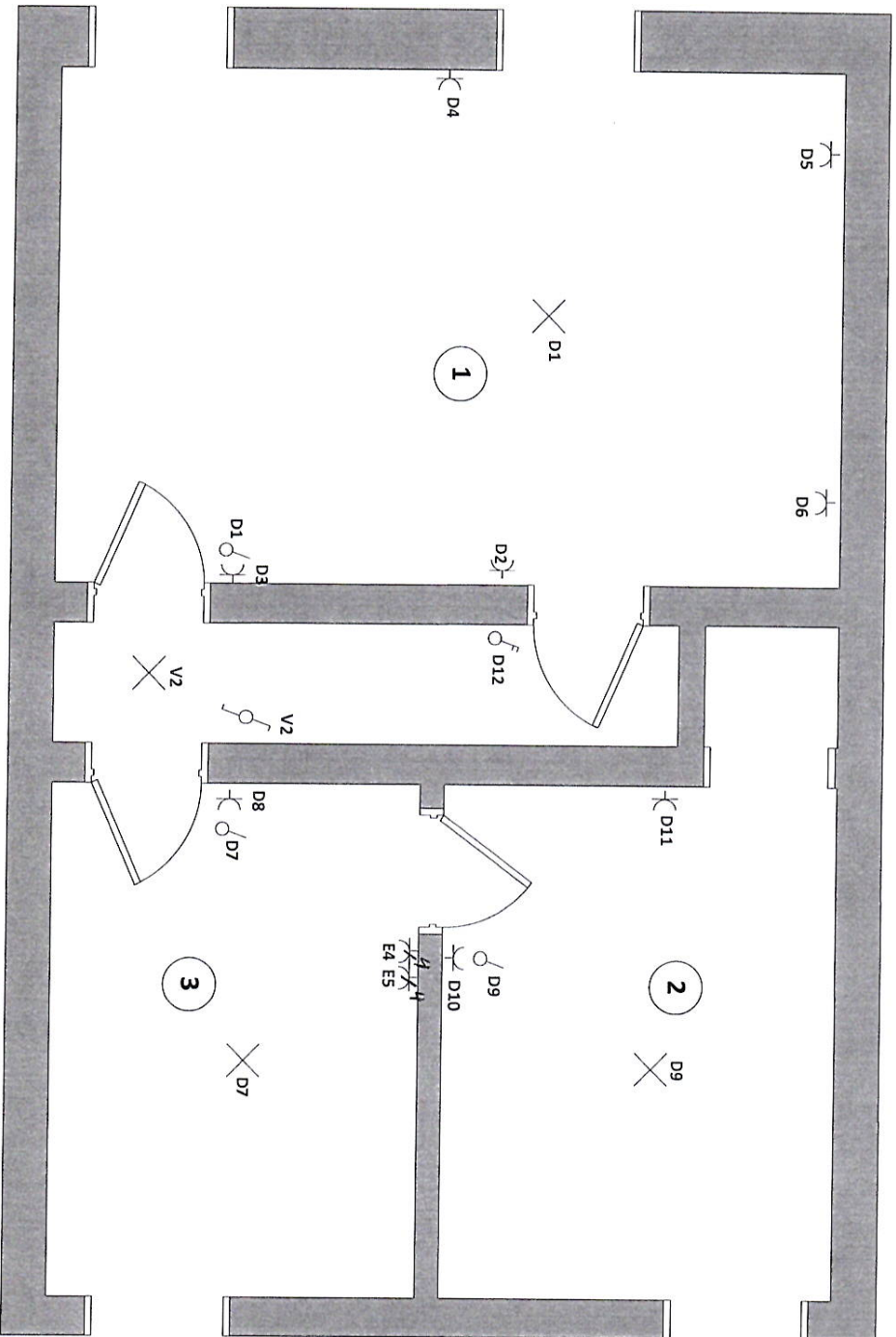


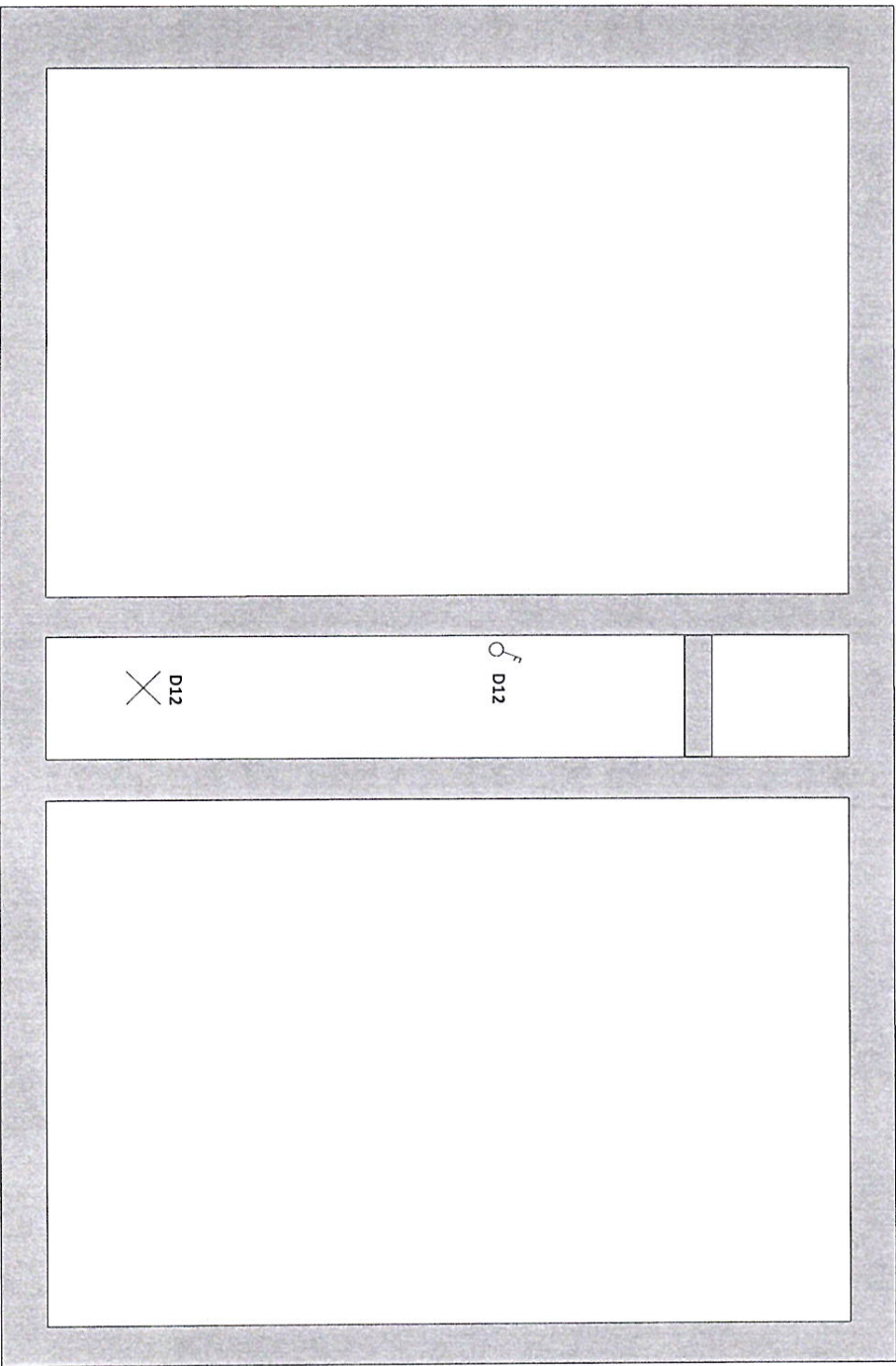
Foubert Patrick – Janssens Dominique
Rue de la baille, 7
6180 - Courcelles

Tension alimentation: 1x 220V

1er Etage

- 1: Chambre 1
- 2: Chambre 2
- 3: Bureau

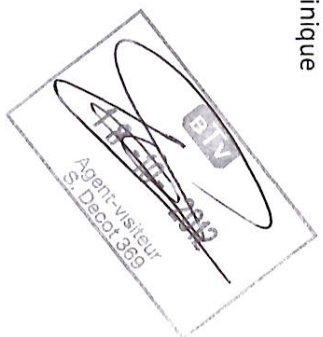




Foubert Patrick – Janssens Dominique
Rue de la baïlle, 7
6180 - Courcelles

Tension alimentation: 1x 220V

Grenier





BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
Namur

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N° : *83/10/2017*

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION : *7, Rue de la Paix*

PROPRIETAIRE : *François Peleuck*

Adresse : _____

DEMANDEUR : _____

Adresse : _____

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou CI : *591-787531041*

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

Date du contrôle : *15/10/2017* Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : *habitation*

Raccordement : Tension *230* V Protection raccordement *10* A

Câble aliment, tableau, princ. : *4* X *16* mm² Inter.gén. : type *1000 0 11*

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : *1* ; Nombre de circuits term.: *13* ; RA : *17* Ohm; RI tot *1* MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : _____

voir schémas unifilaires et de situation
pour visite suite à un motif d'habitation de 195/11/0472/06

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : *NON*

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le : _____
le responsable du distributeur
nom : _____
signature : _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *15/10/2017* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

369 Derc
[Signature]

Le directeur,

